

MAIRIE DE 81140 ROUSSAYROLLES

Procès-Verbal Conseil Municipal 29.02.24 à 18h00

Présents : Alain ARMAGNAC, Didier BARGIACCHI, Brice LAURET, Laure TOUCHET, Laurent VAURS.

Absents : Bernard LAURENT (bon pour pouvoir donner à Laurent VAURS), Sophie PLATTNER

Ordre du jour

- 1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26.11.2023
- 2 - Délibération 1 : Propositions de modifications en vue de l'arrêt du PLUI
- 3 - Délibération 2 : Augmentation du temps de travail du secrétariat
- 4 - Délibération 3 : Prime au pouvoir d'achat du personnel communal
- 5 - Questions Diverses

5.1 - Choix du locataire pour le logement municipal,

5.2- Choix budgétaires : subventions aux associations et dépenses d'investissements

5.3- Autres

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26.11.2023

Le PV est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération 1 : Propositions de modifications en vue de l'arrêt du PLUI

Lors de la délibération du 9 janvier 2024, le Conseil Communautaire (4C) n'a pas obtenu l'unanimité sur ses propositions, et n'a donc pas pu entériner le PLUI proposé. La Mairie de ROUSSAYROLLES ayant voté contre ce projet (comme d'autres communes) est tenue d'exprimer ses souhaits par le biais d'une délibération de son Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil municipal un document de travail qui pourrait être soumis au Conseil Communautaire, avec une liste de propositions de modifications du PLUI de la commune.

Après un long débat, les modifications suivantes sont proposées :

1. Réduction de la zone urbanisée, qui a été agrandie à l'Ouest pour prendre en compte une piscine, sans consultation ; à proximité, agrandissement de la zone pour intégrer un bâtiment à régulariser.
2. Suppression de la zone 2AUE, concernant la parcelle n°197 section A, initialement classée en zone agricole. Cette parcelle est actuellement en cours d'achat par la Mairie, le but étant de créer les équipements nécessaires aux activités festives du village. Cette parcelle était en état de quasi-abandon, et les ayants droit n'ont pas

manifesté d'opposition à ce projet. Mais le titulaire du fermage aurait fait valoir ses droits...

3. Annulation de changements de destination :
 - a. Les Clauzes, n° 5, 6, 7 : ces changements ne sont pas compatibles avec le règlement du PLUI, compte tenu des distances de bâtiments agricoles en activité.
 - b. Les Alignés n°10 : pas besoin de changement de destination c'est déjà une dépendance d'habitation.
4. Ajout d'un changement de destination sur la parcelle n°548 section A : il porte sur un corps de ferme au bourg. La partie habitation de petite surface est accolée à une bâtisse autrefois à usage agricole, mais dont cette activité n'est plus justifiée à ce jour.

Vote à la majorité : **5 votants – Abstention : 1**

3 – Délibération 2 : Augmentation du temps de travail du secrétariat

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour en début de séance, car l'accord du centre de gestion n'avait pas été demandé.

4 – Délibération 3 : Prime pour le pouvoir d'achat du personnel communal

Le Gouvernement donne la possibilité aux collectivités d'accorder une prime exceptionnelle à leurs agents pour faire face à l'inflation, sous réserve de l'accord du Comité Social Technique du centre de gestion,

Vote à l'unanimité.

5 – Questions Diverses

5.1 – Choix locataire pour le logement municipal

Trois demandes sont parvenues à la Mairie, toutes concernant des familles monoparentales. L'une d'entre elles s'est désistée. Après examen des dossiers, le Conseil Municipal a attribué le logement à Magali COURDIE. Le Conseil a pris sa décision en fonction de la situation sociale des candidats, mais aussi du nombre d'occupants du logement

Décision approuvée à l'unanimité.

5.2- Choix budgétaires : subventions aux associations et dépenses d'investissements

Subventions aux associations :

Le sujet est abordé en raison d'une demande de l'Eté Vagabond, qui souhaite connaître la position de la Mairie à leur égard.

Globalement, le Conseil municipal décide de conserver le même montant total pour les associations qui sera voté lors d'un prochain conseil municipal.

Concernant l'Eté Vagabond, intervenu gratuitement sur notre commune il y a deux ans, et dont le soutien est fortement en baisse, le Conseil Municipal décide de lui attribuer une aide, à définir.

Investissements :

Divers investissements seront soumis au prochain conseil municipal, lors du vote du budget :

- Voirie : Réfection de la voirie route de Mespoulet et Peyralade. Cout estimé 12 000€.
- Travaux d'arasement et fossés, parking chemin de la Joanada, passage busé. Coût estimé 5 300€.
- Régularisation de propriété pour le cimetière et l'assainissement sur un terrain privé. Coût estimé à 2 800€.
- Columbarium 9 places et 3 caves urnes. Le choix est fait d'un achat direct au fournisseur, et pose par nos soins.
- Lampadaire solaire pour le terrain de pétanque. Coût estimé 2 300€.
- ABC : un budget non finalisé nous est proposé. Dans les premières estimations, le reste à charge pour la commune serait inférieur à 2000€ sur 3 ans.

5.3- Autres

Le sujet des zones ENR (Energies Renouvelables) est abordé, suite à une demande de la 4C.

Pour éviter les conflits de voisinage (rappelons les conflits dus aux projets d'implantation d'éoliennes il y a quelques années...), et considérant qu'aucune zone n'est adaptée, le Conseil décide de répondre négativement à la 4C.

Fin de séance à 20h30.

Secrétaire de Séance
Laure TOUCHET

Le Maire
Laurent VAURS



